



© CD36

ENVIRONNEMENT

924 lauréats au concours des maisons fleuries

Jeudi 30 novembre, le Président Marc Fleuret et les Conseillers départementaux ont remis les prix aux lauréats du Concours départemental des Villes, Villages, Maisons et Fermes fleuries pour 2023.

Publié le 5 décembre 2023



Palmarès du concours des Villes, Villages, Maisons et Fermes fleuries pour 2023

PDF - 211.04 Ko

L'objectif du concours

Chaque année, en prenant part à ce concours, les participants agissent pour l'embellissement et l'attractivité du département de l'Indre. Grâce à leurs efforts et à leur talent, habitants et communes contribuent à l'amélioration du cadre de vie, valorisant ainsi l'image d'un territoire proche de la nature qui favorise détente et bien-être. Outre la qualité et l'esthétisme des aménagements floraux, les actions en faveur de la biodiversité et de la préservation de la ressource en eau ont été prises en compte. En 2023, l'évaluation du jury départemental s'est en effet appuyée sur une grille de notation comprenant notamment des critères relatifs à la récupération d'eau de pluie, au paillage, à la présence de plantes mellifères, à la diversité végétale... Les communes participent activement à la promotion du fleurissement en contribuant à la pré-sélection des candidats au niveau local. Les résultats du concours récompensent l'engagement et l'implication au quotidien des élus, des techniciens et des habitants en faveur d'un environnement de qualité, offrant aux visiteurs des lieux agréables et accueillants.

Le principe du concours

Depuis plus de 50 ans, le Département de l'Indre participe au Concours national des Villes, Villages, Maisons et Fermes fleuries et l'organise au niveau départemental.

Ce concours s'adresse aux particuliers, ainsi qu'aux communes à l'échelon départemental, régional et national.

Pour les particuliers, cette année, le jury départemental a visité 1 026 candidats, répartis sur 184 communes.

Par ailleurs, pour les communes, ce concours est une voie pour obtenir un label de niveau régional de 1 à 4 fleurs visibles sur les panneaux aux entrées de la ville. 46 communes sont maintenant labellisées Villes et Villages Fleuris dans l'Indre.

En 2023, 3 communes de l'Indre se sont distinguées au palmarès régional :

CUZION a obtenu une 2^e Fleur
FOUGEROLLES a obtenu la 1^{re} Fleur
ARDENTES a obtenu le Prix de l'animation pédagogique.

Pour 2023, 924 candidats sont primés.

Répartition du nombre de particuliers lauréats par secteur :

Valençay : 179 prix
Le Blanc/Saint-Gaultier : 146 prix
Levroux/Issoudun : 113 prix
La Châtre/Ardentes : 105 prix
Argenton-sur-Creuse/Neuvy-Saint-Sépulchre : 242 prix
Châteauroux/Buzançais : 139 prix.

Tous les lauréats reçoivent une récompense, à savoir pour cette année un bloc-notes ensemencé.

Un 1^{er} prix de 70 € a été attribué à 277 lauréats, un 2^e prix de 37 € à 324 lauréats, et le 3^e prix de 20 € à 323 lauréats.

Des diplômes ont été décernés à 6 établissements : l'EPD Blanche de Fontarce à Châteauroux, Moissons Nouvelles à Pellevoisin, la MARPA de Saint-Août, Age et Vie Colocation à Vicq-sur-Nahon, le Bureau du tourisme à Aigurande et le Château de Valençay.

LE PRIX SPÉCIAL DU JURY récompense le fleurissement exceptionnel de 6 lauréats :

Secteur Le Blanc/Saint-Gaultier : M. PERRIN de Thenay
Secteur La Châtre/Ardentes : Mme LOTH de Vouillon
Secteur Argenton-sur-Creuse/Neuvy-St-Sépulchre : M. DOS SANTOS de Crozon-sur-Vauvre
Secteur de Levroux/Issoudun : Mme ROBERT de Vatan
Secteur de Valençay : Mme DEDION de Poulaines
Secteur de Châteauroux/Buzançais : M. POULET de Villers-les-Ormes.

Le magazine « Les 4 saisons du jardin Bio » offre cette année encore des abonnements d'un an pour ces 6 particuliers désignés par le jury.

LES PONTS COMMUNAUX

Le jury départemental a décidé de créer en 2018 un diplôme spécifique pour valoriser le fleurissement créatif des Ponts communaux : 21 communes sont ainsi récompensées (palmarès en annexe).

CATÉGORIE - DE 35 ANS

Afin d'attirer un nouveau public et de favoriser la transmission des savoirs, le jury a également souhaité mettre en place un dispositif spécifique, en 2018, un encouragement valorisant pour des candidats de moins de 35 ans (palmarès en annexe).

Lors de cette cérémonie, 23 d'entre eux sont récompensés par 2 entrées, soit pour le Château de Valençay, soit pour la Réserve Zoologique de la Haute Touche.

LE PRIX DEPARTEMENTAL JEAN-MARIE GRENOUILLOUX

Afin de récompenser les communes pour la qualité du travail qu'elles mènent collectivement avec leurs équipes en faveur d'un fleurissement pérenne de qualité, le Département leur décerne cette année un « prix départemental Jean-Marie Grenouilloux », en hommage à cet homme passionné qui fut l'un des premiers à intégrer le jury du Concours départemental et qui anima pendant plusieurs décennies l'émission dominicale de France Bleu Berry consacrée au jardinage. Ne pouvaient concourir pour ce prix que les communes non primées au niveau national. Les 12 communes retenues reçoivent deux livres : « Des arbres pour le futur » d'Yves Darricau et « Silence, ça pousse ! Concevoir mon jardin idéal » de Stéphane Marie (palmarès en annexe).



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h à 17h30

02 54 27 34 36